

Conseil communal
de et à
1530 Payerne

Payerne, le 22 juin 2020

Rapport de minorité de la Commission chargée de préavisier sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité de *"Faut-il passer de 5 à 7 Municipaux pour la prochaine législature au 1^{er} juillet 2021 ?"*

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

La Commission chargée de préavisier sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité de *"Faut-il passer de 5 à 7 Municipaux pour la prochaine législature au 1^{er} juillet 2021 ?"* s'est réunie à une seule reprise le 11 juin 2020.

Pour cette séance, les commissaires n'ont reçu comme seul document que la convocation du Greffe...

Ainsi, comme base de travail, les commissaires devaient se contenter de cette convocation et de leurs souvenirs de la « *demande décision* » déposée par l'initiant.

Quoiqu'il en soit, lors de cette brève séance, il leur a en outre notamment été indiqué que le titre du projet de décision figurant sur la convocation ne correspondait finalement pas véritablement à ce qui avait été déposé lors du Conseil communal du 28 mai 2020.

Or, s'agissant d'un projet de décision, qui, au sens de la définition de l'annexe 1 du règlement du Conseil communal est un texte complètement rédigé par l'auteur de la proposition, il devrait être précis et ne permettre la discussion que sur le fonds et non la forme.

Ainsi, il est vite apparu aux commissaires, qui, rappelons-le encore une fois, n'ont eu accès à aucun document et qui, malgré leurs demandes, n'ont reçu aucune information, qu'ils ne pouvaient pas préavisier quelque chose dont ils n'avaient aucune connaissance.

On ne peut manifestement que regretter une fois de plus ce manque d'informations et de transparence, qui en devient presque récurrent.

Ainsi, à ce stade, il est vite apparu aux commissaires minoritaires qu'ils ne pouvaient pas préavisier favorablement une entrée en matière sur une demande de décision sans même en connaître le contenu exact. Le contraire serait choquant !

Par conséquent, les commissaires minoritaires, ne se basant que sur l'intitulé de la convocation à la commission proposent de rejeter la prise en considération et le renvoi à la Municipalité du projet de décision intitulé *"Faut-il passer de 5 à 7 Municipaux pour la prochaine législature au 1^{er} juillet 2021 ?"*.

Monsieur le Président, Mesdames Messieurs les Conseillers Communaux, nous vous présentons nos salutations les meilleures.

Sébastien Pedroli



Djordje Ney



Delphine Morisset

Rapporteure

